

REGLEMENT INTERIEUR

I – ORGANISATION

1. Le Tournoi Rapide de Triel sur Seine « Octobre Rose » est organisé par le Club d'Echecs de Triel sur Seine. Il est réalisé sous la forme d'un tournoi système suisse qui comporte 7 rondes.
2. **Date** : dimanche 20 octobre 2024 Pointage de 9h15 à 9h45.
1^{ère} ronde à 10h00 Pause déjeuner après la ronde 3 4^{ème} ronde à 13h30 Cérémonie de clôture vers 17h00
3. **Lieu** : Salle Rémi Barrat – Parking de la gare – 78510 TRIEL SUR SEINE
4. Le tournoi est ouvert à tous les sportifs catégories adultes et jeunes licenciés A ou B pendant la saison en cours.
5. Les droits d'inscription sont de 15 € pour tout le monde (20 € après le 13/10/2024). Pas d'inscriptions sur place. Les inscriptions se font en ligne sur le lien suivant : <https://www.billetweb.fr/tournoi-rapide-octobre-rose>. Le montant des inscriptions sera reversé à l'Institut Curie dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ».

II – REGLES, CLASSEMENT

6. **Cadence** : La cadence est de 2 x 15' + 5"/coup. Les parties seront comptabilisées pour le classement Elo rapide FIDE et National de novembre 2024. Le tournoi est homologué FIDE : homologation N°64383 accordée par la FFE.
7. Les règles applicables sont celles de la F.I.D.E. de janvier 2023 La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Madras, Inde). **Sans oublier le respect de la Charte Sportive. L'article A5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.**
8. L'appariement est fait au système suisse intégral (C.04). Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme Papi. **Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant signalé leur présence à l'arbitre durant la période de pointage et à jour de leurs droits d'inscription.**
9. **FORFAITS** : On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout sportif faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction juridique de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au **06 72 58 56 71** en précisant le nom du sportif. Un sportif apparié qui arrive plus de 10' en retard dans la salle de jeu sera déclaré perdant par forfait.
10. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi point et chaque partie perdue zéro point.
11. Les départages sont (dans l'ordre) le Buchholz, puis la performance, puis le nombre de victoires.
12. Il n'y aura pas de prix attribué aux joueurs étant donné le caractère caritatif du tournoi.

III – DIVERS

13. Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se substituer aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.
14. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans tout le bâtiment.
15. L'usage des téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication dans l'aire de jeu est passible d'un avertissement. Ils seront nécessairement éteints. Si le téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication d'un joueur émet un son pendant la partie, alors, il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagnera.
16. Le tournoi est arbitré par Patrick CLAISSE, Arbitre Fédéral Open 2 : A02304.
17. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.